

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON  
CANTON DE GUILLESTRE  
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

**Séance du Conseil Municipal du 19 mars 2024**

**Délibération N° : 20240319-09**

**OBJET : Autorisation au Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région Sud pour la SIL (Signalisation d'Information Locale) et la signalétique RIS (Relais d'Information Service) et de la Commune d'Abriès-Ristolas – Contrat de Parc 2024.**

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 du mois de Mars, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

**DATE DE CONVOCATION** : 13/03/2024

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS** : 10

Nicolas CRUNCHANT - Florent BUES – Alexandre RENIE – Charles LACROIX – Joël GAUCHE – Nicolas TENOUX – Florian BOURCIER – Philippe BOULET – Philippe RIBOT – Pauline ROUX -

**POUVOIRS** : 3

Chrystelle CERUTTI a donné pouvoir à Nicolas TENOUX – Marie-Hélène FAROUZE a donné pouvoir à Charles LACROIX – Dominique LEPAS a donné pouvoir à Joël GAUCHE -

**NOMBRE DE VOTANTS** : 13

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Nicolas TENOUX.

**LE MAIRE** rappelle au Conseil Municipal le projet d'élaboration d'un guide de la signalétique (relais d'information service (RIS) et signalisation d'information locale (SIL)) et d'un plan de jalonnement de signalisation d'information locale initié par le Parc Naturel Régional du Queyras et dans lequel la Commune d'Abriès-Ristolas est partie prenante. Il rappelle que nous avons bénéficié d'une subvention au titre du « Contrat de Parc 2021-2023 » et propose de déposer un nouveau dossier afin de compléter cette signalétique.

Le Maire informe que le projet peut faire l'objet d'une subvention auprès de la Région PACA dans le cadre du « Contrat de Parc 2024 » à hauteur de 80%.

L'article 3 dudit contrat prévoit notamment l'engagement :

- Développer des actions d'informations des habitants et des visiteurs ;
- Renforcer la signalisation pour mieux informer les publics avec affichage du partenariat de la Région.

Par conséquent, il appartient à chaque commune de déposer la demande de subvention pour le coût de la signalétique prévue sur son territoire.

Le coût de la signalétique RIS et SIL pour la commune d'Abriès-Ristolas est estimé à 9000,00€ HT selon le plan de financement prévisionnel suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Coût prévisionnel de la mise en œuvre de la signalisation	9000,00€ HT	Région Sud (80%)	7200,00€ HT
		Autofinancement (20%)	1800,00€ HT
<b>Total</b>	<b>9000,00€ HT</b>	<b>Total</b>	<b>9000,00 € HT</b>

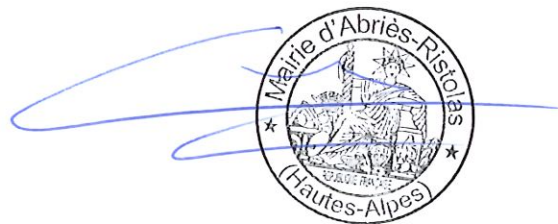
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté par 13 voix POUR,

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

**AUTORISE** le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région Sud dans le cadre du « Contrat de Parc 2024 », pour la réalisation de la mise en œuvre de la signalétique RIS et SIL sur le territoire de la commune d'Abriès-Ristolas, ainsi qu'à signer toute pièce à intervenir concernant cette opération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Nicolas CRUNCHANT



*Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.*